

NOUVELLE CONSTRUCTION

Bâtiment principal : résidence unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée	550 \$/logement Incluant les frais pour la coupe de bordure de rue pour une allée d'accès et l'inspection des entrées de service lorsqu'effectuée dans le délai de validation du permis de construction
Bâtiment principal : autres types, multi logements	550 \$/1 ^{er} logement + 50 \$ par logement additionnel, sans excéder 3 750 \$
Bâtiment accessoire : remise, garage, galerie, terrasse, etc.	35 \$ pour une superficie de moins 30 m ² 65 \$ pour une superficie de plus de 30 m ²

CONSTRUCTION EXISTANTE (agrandissement, transformation ou modification augmentant la superficie totale de l'immeuble)

Bâtiment principal	100 \$, plus 50 \$ par logement ajouté sans excéder 3 500 \$
Bâtiment accessoire : remise, garage, galerie, terrasse, etc.	35 \$

AUTRES PERMIS OU CERTIFICATS D'AUTORISATION

Abattage d'arbre	Gratuit pour l'abattage d'un arbre mort, malade ou dangereux 40 \$/premier arbre, plus 20 \$ par arbre supplémentaire dans tous les autres cas
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	50 \$ pour un usage additionnel 150 \$ pour un usage principal
Connexion aux services d'aqueduc et d'égouts	50 \$
Coupe forestière	65 \$
Demande d'analyse préliminaire nécessitant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (PIIA, projet majeur, etc.)	500 \$
Démolition d'un bâtiment	65 \$ pour une construction principale 20 \$ pour une construction complémentaire
Déplacement d'un bâtiment	150 \$ pour une construction principale 20 \$ pour une construction complémentaire
Dérogation mineure	500 \$
Excavation du sol, travaux de remblai et de déblai, mur de soutènement, talus	35 \$
Installation septique	65 \$ pour un ouvrage d'évacuation et de traitement des eaux usées
Lotissement	50 \$/lot créé
Modification d'un règlement d'urbanisme	1 500 \$
Piscines et spas de 2 000 litres et plus	80 \$
Puits pour alimentation en eau potable	40 \$ pour un ouvrage de captage des eaux souterraines
Réparation ou rénovation d'un bâtiment principal	35 \$
Usages et constructions temporaires, sauf pour un abri hivernal	20 \$

Pour tout autre permis non mentionné précédemment, mais prescrit au règlement d'urbanisme, la tarification est établie à 75 \$, alors qu'elle est de 35 \$ pour tout autre certificat d'autorisation. En tout temps, les tarifs prescrits au règlement d'urbanisme prévalent.

Pour tout usage non résidentiel, veuillez consulter le document « pour usage autre que résidentiel ».

Pour toutes questions supplémentaires, veuillez vous référer au service de l'urbanisme.